



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

17 FEV. 2020

Le Greffier

N° d'entreprise : 0420 254 973

Nom

(en entier) : **AXITAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Allée de la Charmille 16 - 6120 Ham-Sur-Heure**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Décision de l'organe d'administration du 11 février 2020.

Rapport de la décision de l'organe d'administration de la SRL Axitam qui s'est tenue à Ham-sur-Heure, le 11 février 2020.

Le présent a pour ordre du jour :

•Transfert du siège social

Il est donné lecture de l'ordre du jour :

1. Transfert du siège social

A l'unanimité, le siège social de la SRL Axitam est transféré à la rue Hector Gratia 17 – 7160 Chapelle-lez-Herlaimont à dater du 01 Janvier 2020.

2. Divers

La décision de l'organe d'administration mandate la SPRL FIMAT & Co (représentée par Monsieur MATHIEU François-Christophe) aux fins d'accomplir les formalités administratives liées aux présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le président.
GILOT Régis

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).